

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 27 août 2018

---

Par suite d'une convocation en date du 2 août 2018 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis au foyer communal le vingt-sept août deux mil dix-huit à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Claire Foucher-Maupetit, Marie-José Groult et Martine Guitton, messieurs Philippe Bellanger, Maurice Bodin, Pierre Collonnier, Claude Husson, Étienne Lepage, Jean-François Lhommeau et Joseph Limouzin, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Martine Guitton est désignée pour remplir cette fonction.

Absents ayant donné pouvoir :

Cécile Meunier qui a donné pouvoir à Philippe Bellanger

Michèle Tondereau qui a donné pouvoir à Claire Foucher-Maupetit

Maxime Picaud qui a donné pouvoir à Pierre Collonnier

Lysiane Balan qui a donné pouvoir à Maurice Bodin

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : rachat d'une licence IV. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

-----

## ORDRE DU JOUR :

### **1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du mardi 26 juin 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2) Rachat d'une licence IV**

Madame le Maire rappelle que sur la commune de Selommès, il existe deux licences IV : une appartenant à monsieur et madame Guy et Isabelle Brillard et l'autre à monsieur Philippe Joulin.

Monsieur Philippe Joulin a sollicité un rendez-vous avec madame le Maire afin de lui faire part de son intention de vendre sa licence IV car elle expire le 28 octobre 2018. Il souhaite la vendre au prix de 2 000 € et tient à en informer la commune.

Après discussion, le conseil municipal s'accorde à dire qu'il serait préférable de la garder sur la commune, même si ce n'est pas la dernière et que la commune n'a aucun projet d'exploitation de cette licence IV.

Le conseil municipal à la majorité est favorable à la sauvegarde de cette licence IV sur la commune. Il est discuté du fonctionnement de cette licence après rachat. Notamment il est envisagé de la faire fonctionner par le biais des associations locales telles que le K-fé de la Houzée, le comité des fêtes, ... ou lors de grands événements comme la Fête Nationale ou la Fête de la Musique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la **majorité** (12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention – personne déjà porteuse d'un projet de même type) :

- décide de procéder au rachat de la licence IV de monsieur Philippe Joulin au prix de 1 500 €

- autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet
- autorise Philippe Bellanger à se renseigner sur les modalités d'utilisation de la licence IV par la commune ou par délégation.

### **3) Compte-rendu de la commission Environnement et de la commission Travaux**

#### **Commission Bâtiments communaux : la parole est donnée à Joseph Limouzin**

Deux logements communaux (n° 5 et 6 de la résidence de la Vallée) sont disponibles à la location. Le n°5 demanderait une remise en état des murs. À ce jour, sous réserve de dépôt en Mairie du dossier complet, deux propositions de location ont été reçues dont une qui pourrait prendre en charge la rénovation du logement 5. En contrepartie le conseil municipal accepte à l'unanimité la gratuité de deux mois de loyer et de payer les matériaux nécessaires à l'amélioration du logement (papiers peints, peintures).

Un devis a été signé avec l'entreprise Seintier pour la réparation de la fuite d'eau au presbytère. Le montant du devis s'élève à 2 462,40 € TTC. L'intervention devra être réalisée avant cet hiver.

Le locataire de la maison médicale est parti en vacances au mois de juillet dernier, et il a au préalable coupé l'arrivée d'eau de son logement. En arrivant le lundi suivant, le médecin et les infirmières qui exercent sous le logement communal n'avaient plus d'eau. Joseph Limouzin demande s'il faut séparer les arrivées d'eau. Madame le Maire précise qu'elle se rapprochera de la communauté d'agglomération des Territoires vendômois (CATV) pour régulariser cette situation. Philippe Bellanger informe qu'il serait nécessaire également de séparer les arrivées de chauffage.

Joseph Limouzin informe que l'ouverture électrique du portillon de l'école primaire sera installée jeudi 30 et vendredi 31 août 2018. S'il n'y plus d'électricité, le portillon s'ouvre avec la clef.

Philippe Bellanger informe les membres du Conseil que les travaux d'accessibilité à l'école maternelle ont été réalisés cet été.

Joseph Limouzin précise que du manis fin a été remis au ponton du plan d'eau par les pêcheurs afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La directrice de l'école maternelle a fait remarquer qu'une flaque se formait dans la cour devant l'entrée de la classe. Philippe Bellanger répond qu'il faut étudier peut-être la mise en place d'un puisard ou d'une autre solution.

#### **Commission Environnement : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

La commission va étudier prochainement les projets pour le parking « Michel Née » et le city parc. Baptiste Baron sera impliqué dans la réflexion de ses projets.

L'installation des pots de fleurs sera faite semaine 37. Les 4 pots de crayon réalisés par un bénévole Claude Lécrivain que l'on remercie, seront mis en place dès vendredi prochain. La commune a payé seulement les matériaux. La commission doit valider l'emplacement demain mardi à 19h30.

Les plantations des fleurs sont à prévoir. Il est possible de se renseigner auprès de la CATV afin de commander aux serres municipales de Vendôme.

La commission va étudier en septembre la possibilité d'achats de nouvelles décorations de Noël. Madame le Maire précise que la nacelle peut être prêtée par la CATV dans le cadre des mises à disposition de matériels entre communes.

### **Commission Fêtes et cérémonies : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

Bilan de la visite de la Maison de la Beauce le mardi 21 août 2018 : la ballade a été commentée par Raymond Norguet et madame le Maire. Il y a eu environ 85 participants. Un article est paru vendredi 24 août dans la Nouvelle République. Cet après-midi fut un réel succès.

Préparation du 11 novembre 2018 : cette année aura lieu le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale (1914-1918). Isabelle Brillard précise que les écoles seront impliquées et que le fleurissement sera plus important. Plusieurs suggestions ont été faites : chanter plusieurs couplets de la Marseillaise, ouvrir le musée, planter des petits drapeaux offerts par le Souvenir Français, lire les noms des soldats par les élus et les enfants, etc.

Isabelle Brillard informe que la commission va dès à présent réfléchir à la fête de la musique 2019 afin de pouvoir réserver un groupe relativement en amont.

### **Commission Vie Scolaire : la parole est donnée à Étienne Lepage**

Étienne Lepage fait un rappel général sur le fonctionnement des écoles dès la rentrée prochaine, retour à la semaine des 4 jours, des horaires des écoles (maternelle : 9h-16h30, primaire : 8h55-16h25), de l'équipe enseignante et du déménagement de la classe des CP dans la salle du conseil municipal à cause des travaux de la Mairie. Cet après-midi fut un réel succès.

Le bilan du centre de loisirs de cet été est mitigé. Il y a eu 24, 18 et 14 enfants inscrits respectivement sur les 3 semaines de centre.

Au centre de loisirs, les repas des deux premiers mercredis seront assurés par la Parenthèse. Ensuite en fonction des effectifs, soit la commune passera un contrat avec la parenthèse, soit on revient à la préparation sur site avec fourniture locale chez Vivéco.

Tous les petits travaux demandés par les écoles ont été réalisés cet été en interne par les agents techniques. Seul le grand ménage des écoles a été exceptionnellement fait par Cristal Group du fait qu'un de nos agents était dans l'impossibilité de le faire. Notamment les sols ont été nettoyés en profondeur.

### **Autres dossiers ou informations générales : la parole est donnée à Philippe Bellanger**

Les travaux de la Mairie vont débuter dès le 3 septembre prochain. La classe CP a été déménagée au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie dans la salle du Conseil Municipal. Les travaux vont se réaliser en 6 phases et devraient se terminer avant l'été 2019. À la fin de la phase 1, la classe de CP pourra quitter la salle du conseil municipal et réintégré une salle en rez-de-chaussée.

Philippe Bellanger informe qu'un chemin communal dans Villarceau est en cours de réhabilitation. Avant, ce chemin était un chemin de puisage.

Concernant le chemin menant au plan d'eau, la propriété de Daniel Leroux (résidant à Bois Colombe) est en vente. Il est nécessaire de rapprocher du notaire Me Ravin et de l'association des Maires afin de connaître les modalités de préemption que la commune peut faire valoir sur une partie de cette parcelle. Un courrier à l'attention de Léone Boucher est en cours de préparation en fonction de l'application ou non du droit de préemption communale.

Travaux à l'EHPAD de Selommes : madame le Maire et Philippe Bellanger apportent des précisions sur l'abattage des arbres qui a eu lieu récemment. Madame Gwenaëlle Chauveau, directrice de l'EHPAD, a pris cette décision difficile sur l'avis motivé des bûcherons sur place (arbres en fin de vie ce qui induit un risque de chute d'arbres en cas de légères rafales de vent). De plus, madame le Maire précise que la commune s'est portée « garant » à hauteur de 25% pour le prêt, 25% pour la CATV et 50% pour le Conseil Départemental. À la prochaine réunion de conseil municipal, il faudra délibérer pour le contrat du prêt qui sera définitivement choisi.

Madame le Maire procède à la lecture du mail pour la réfection des routes départementales. Le tapis de la rue du Parc sera refait en fin 2018 et les autres en 2019. Il sera nécessaire d'articuler l'ensemble avec le projet de l'effacement des réseaux. Plusieurs conseillers demandent à ce que soit étudié un projet de ralentissement sur les voiries principales, mais en prenant en compte le passage des engins agricoles. Il faudra contacter le Conseil Départemental à ce sujet.

#### **4) Lecture des décisions du Maire**

Madame le Maire informe qu'il n'y a pas de décisions à lire pour les deux derniers mois.

#### **5) Questions diverses**

##### **Informations diverses :**

- Enfouissement des réseaux : Philippe Bellanger prend la parole et présente un tableau récapitulatif des dépenses ainsi que les subventions liées au projet.
- Informations sur les aides de l'État envers les associations : madame le Maire présente le courrier de la Préfecture envoyé aux associations
- Signature de la convention le mercredi 29 août de la participation citoyenne : achat de panneaux, présence de 4 référents communaux en présence de la nouvelle Sous-Préfète, du Procureur de la République et du Lieutenant - Colonel Phocas de la Gendarmerie de Loir-et-Cher.
- Remerciement des enfants dans le cadre de l'Étoile Cyclo et des petites Randos : madame le Maire procède à la lecture des deux courriers.
- Marché de Selommois : achat de panneaux, suivi du dossier par Cécile Meunier. Le devis propose 5 panneaux (1 par entrée dans le village). Chaque panneau coûte 210€ HT sans la pose. Il est proposé d'en acheter 5.
- Antenne Orange : une relance sera faite pour savoir où en est la mise en service.
- Madame le Maire procède à la lecture du courrier envoyé par la boule selommoise, dans lequel l'association demande de convertir le cours de tennis le plus proche en terrain de boules. À l'unanimité, le conseil municipal refuse cette proposition car il souhaite garder les deux cours de tennis.

- Agenda dates à retenir :

- Rentrée scolaire : lundi 3 septembre 9h
- Assemblée générale de l'ASC du 7 septembre 19h
- Journée du Patrimoine : samedi 15 et dimanche 16 septembre
- Conseil communautaire : mardi 25 septembre
- Concert d'automne de la lyre amicale : samedi 6 octobre 20h30
- Centenaire de l'armistice : 11 novembre 2018

*La séance fut levée à 22 heures.*

**Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 15 octobre 2018 au foyer communal**